Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DFPE 151 Subvention (1 242 762 euros) et avenants et convention avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 6 janvier 2017 et le 11 décembre 2017 par l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (11e) et l'autorise à signer des avenants et une convention pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 31 octobre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 29 octobre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 8 novembre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 29 octobre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 5 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisé à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants ayant son siège social 27-29, avenue Philippe Auguste (11e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 143 930 euros est allouée à l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants pour la crèche collective en appartements « Mowgli » située 10, rue Dieu (10e) (N° de dossier 2018-02818 - N° Tiers SIMPA 21221).

Article 3 : Une subvention de 295 173 euros est allouée à l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants pour le multi accueil « La Caverne d'Ali Baba » situé 27-29, avenue Philippe Auguste (11e) (N° de dossier 2018-02815 - N° Tiers SIMPA 21221).

Article 4 : Une subvention de 117 272 euros est allouée à l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants pour la halte-garderie « La Maison Dagobert » située 30, rue Erard (12e). (N° de dossier 2018-02813 - N° Tiers SIMPA 21221).

Article 5 : Une subvention de 250 910 euros est allouée à l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants pour le jardin d'enfants « Ecole Gulliver » situé 59-61, rue des Pirogues de Bercy (12e) (N° de dossier 2018-02814 - N° Tiers SIMPA 21221).

Article 6 : Une subvention de 135 857 euros est allouée à l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants pour la crèche collective en appartements « Baloo » située 6, rue Pajol (18e) (N° de dossier 2018-02817 - N° Tiers SIMPA 21221).

Article 7 : Une subvention de 299 620 euros est allouée à l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants pour la structure multi accueil « La Sourire du Chat » située 7-9, avenue Sainte Eugénie (15e) (N° de dossier 2018-02816 - N° Tiers SIMPA 21221).

Article 8 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,

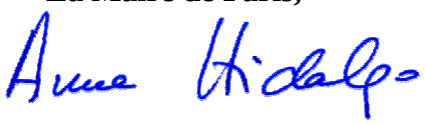

Anne HIDALGO